

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3110**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 19	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire d'un baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est un technicien hautement qualifié :

- il accueille la clientèle, lui propose produit et service adaptés, renseigne la fiche client... ;
- il exécute des soins esthétiques du visage et du corps et réalise des maquillages ;
- il conseille, vend des prestations de service, des produits cosmétiques et des produits de parfumerie ;
- il assure l'animation de pôles de vente et gère des unités de prestations de services ou de vente de produits cosmétiques et de parfumerie (institut, centre de beauté, parfumerie...) ;
- il participe à l'animation et à la gestion du personnel : organisation du travail d'un institut, d'une parfumerie, d'une équipe, animation, formation, encadrement du personnel ;
- il peut assurer la gestion technique, administrative et financière de l'entreprise.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- instituts de beauté ; - centres d'esthétiques spécialisés ;
- parfumerie ;
- salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées ;
- entreprises de fabrication de produits cosmétiques, de matériels professionnels ;
- établissements de soins, de cure, de convalescence... ;
- secteur indépendant : à domicile, en milieu hospitalier, carcéral...

Appellations courantes :

Esthéticienne, directrice d'institut, de centre de beauté, de centre d'esthétique, animatrice de pôle de vente, conseillère en image personnelle...

Directrice technique d'institut, de centre de beauté, de parfumerie, de centre d'esthétique spécialisé, animatrice de pôle de vente, esthéticienne hautement qualifiée, ...

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1208 : Soins esthétiques et corporels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Organisation et gestions d'activités professionnelles ;
- Etudes de situations professionnelles en esthétique cosmétique parfumerie ;
- Suivi de clientèle et animation ;
- Soins esthétiques ;
 - Maquillages ;
- Prévention Santé Environnement ;
- Langue vivante ;
- Français ;
- Histoire, Géographie et Enseignement Moral et Civique ;
- Mathématiques ;
- Sciences physiques et chimiques
- Arts appliqués et cultures artistiques ;
- Éducation physique et sportive.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 3110 - UP21 - Organisation et gestion d'activités professionnelles	Rechercher, sélectionner et traiter les informations Gérer les produits et les équipements Planifier les activités Animer et encadrer le personnel Participer à la gestion de l'entreprise Evaluer le travail du personnel
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 3110 - UP22 - Etude de situations professionnelles en esthétique/cosmétique-parfumerie	Analyser la situation à partir d'une demande de la clientèle Proposer des réponses techniques, scientifiques et réglementaires Justifier les choix des produits adaptés à la demande Proposer des solutions compatibles à la demande et aux objectifs de l'entreprise
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 3110 - UP31 - Suivi de clientèle et animation	Transmettre les informations Accueillir le(la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation Identifier les besoins du (de la) client(e) Conseiller et vendre les services et les produits Mettre en place et animer des actions de promotions de produits cosmétiques et de soins esthétiques Evaluer la satisfaction de la clientèle Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 3110 - UP32 - soins esthétiques	Concevoir et mettre en oeuvre des protocoles de soins esthétiques Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 3110 - UP33 - maquillages	Concevoir et réaliser des maquillages
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 3110 - UP34 - économie-gestion	Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 3110 - UP35 - prévention santé environnement	Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 3110 - UG12 - mathématiques	Rechercher, extraire et organiser l'information Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution Expérimenter, simuler Critiquer un résultat, argumenter Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 3110 - UG13 - sciences physiques et chimiques	Rechercher, extraire et organiser l'information Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité Expérimenter, simuler Critiquer un résultat, argumenter Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 3110 - UG4 - langues vivantes	Compétences de niveau B1+ du CECRL - s'exprimer oralement en continue - interagir en langue étrangère - comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 3110 - UG51 - français	Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire Devenir un lecteur compétent et critique Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 3110 - UG52 - histoire-géographie et enseignement moral et civique	Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures Comprendre les enjeux liés au développement durable Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux
Bloc de compétence n°13 de la fiche n° 3110 - UG6 - arts appliqués et cultures artistiques	Identifier les caractéristiques essentielles d'oeuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels Situer une oeuvre ou une production dans son contexte de création Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques
Bloc de compétence n°14 de la fiche n° 3110 - UG7 - éducation physique et sportive	Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues - réaliser une performance motrice maximale - se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°15 de la fiche n° 3110 - UF - épreuve facultative langue vivante	Compétences de niveau B1+ du CECRL - s'exprimer oralement en continu - interagir en langue étrangère - comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère
Bloc de compétence n°16 de la fiche n° 3110 - UF - épreuve facultative mobilité	Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger Caractériser le contexte professionnel étranger Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France
Bloc de compétence n°17 de la fiche n° 3110 - UF - épreuve facultative éducation physique et sportive	Compétences de niveau 5 du référentiel de compétences attendues - réaliser une performance motrice maximale - se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme

En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Après un parcours de formation continue	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat de professionnalisation	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Par candidature individuelle	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté de création du 13.05.04

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :